



**DELIBERATION N° 24/044 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
PORTANT DÉSIGNATION DES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE AFIN
DE CONSTITUER LE JURY EN CHARGE DE SÉLECTIONNER LES CANDIDATS
À L'ASSEMBLEA DI A GHJUVENTÙ POUR LA MANDATURE 2024/2026**

**CHÌ PORTA DISIGNAZIONE DI I MEMBRI DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA DI
MODU A CUSTITUISCIA A GHJURIA IN CARICA DI SCEDDA I CANDIDATI À
L'ASSEMBLEA DI A GIUVENTÙ PÀ A MANDATURA 2024/2026**

SEANCE DU 28 MARS 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt huit mars, l'Assemblée de Corse, convoquée le 15 mars 2024, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Jean-Félix ACQUAVIVA, Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Valérie BOZZI, Vannina CHIARELLI-LUZI, Romain COLONNA, Muriel FAGNI, Xavier LACOMBE, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Nadine NIVAGGIONI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Pierre POLI, Louis POZZO DI BORGIO, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. Jean-Baptiste ARENA à M. Paul-Félix BENEDETTI
Mme Serena BATTESTINI à Mme Véronique PIETRI
Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI à M. Didier BICCHIERAY
Mme Lisa FRANCISCI-PAOLI à Mme Sandra MARCHETTI
Mme Eveline GALLONI D'ISTRIA à M. Ghjuvan'Santu LE MAO
M. Pierre GHIONGA à Mme Valérie BOZZI
M. Jean-Charles GIABICONI à M. Hervé VALDRIGHI
M. Saveriu LUCIANI à M. Pierre POLI
M. Jean-Paul PANZANI à Mme Véronique ARRIGHI
Mme Chantal PEDINIELLI à Mme Marie-Anne PIERI
Mme Juliette PONZEVERA à M. Jean BIANCUCCI
Mme Anne-Laure SANTUCCI à M. Louis POZZO DI BORGIO
M. Joseph SAVELLI à Mme Muriel FAGNI
M. Jean-Louis SEATELLI à Mme Marie-Thérèse MARIOTTI
M. François SORBA à Mme Vannina CHIARELLI-LUZI
Mme Charlotte TERRIGHI à M. Xavier LACOMBE

ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.

Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Anna Maria COLOMBANI, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Petru Antone FILIPPI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Pierre GUIDONI, Vanina LE BOMIN, Don Joseph LUCCIONI, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Antoine POLI, Paul QUASTANA, Jean-Michel SAVELLI, Julia TIBERI

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie,
- VU** la délibération n° 16/158 AC de l'Assemblée de Corse du 28 juillet 2016 approuvant la création d'une Assemblée des Jeunes de Corse / Assemblea di a Giuventù di a Corsica,
- VU** la délibération n° 18/525 AC de l'Assemblée de Corse du 21 décembre 2018 approuvant, dans le cadre du renouvellement de l'Assemblea di a Giuventù les modifications relatives à son organisation et à son fonctionnement sur la base de l'expérience acquise lors de sa première mandature,
- VU** la délibération n° 21/119 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 approuvant le cadre général d'organisation et de déroulement des séances publiques de l'Assemblée de Corse, modifiée,
- VU** la délibération n° 21/200 AC de l'Assemblée de Corse du 18 novembre 2021 prenant acte du renouvellement de l'Assemblea di a Giuventù et de sa composition pour la troisième mandature 2021-2023,
- VU** la délibération n° 23/036 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mars 2023 prenant acte de la modification de la composition de l'Assemblea di a Giuventù,
- VU** la délibération n° 23/156 AC de l'Assemblée de Corse du 1^{er} décembre 2023 prenant acte de la prorogation de l'Assemblea di a Giuventù jusqu'au 3 juin 2024,
- VU** la délibération n° 24/042 AC de l'Assemblée de Corse du 28 mars 2024 prenant acte de la démission de deux conseillers de l'Assemblea di a Giuventù et de leur remplacement pour la 3^{ème} mandature 2021/2023,
- VU** la délibération n° 24/043 AC de l'Assemblée de Corse du 28 mars 2024 approuvant les modifications relatives à l'organisation et au fonctionnement de l'Assemblea di a Giuventù pour la quatrième mandature 2024-2026,
- VU** la délibération n° 22/043 CP de la Commission Permanente du 27 avril 2022 portant ratification du règlement intérieur de l'Assemblea di a Giuventù (mandature 2021/2023),

SUR rapport de Madame la Présidente de l'Assemblée de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité,

Ont voté POUR (38) : Mmes et MM.

Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Valérie BOZZI, Vannina CHIARELLI-LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Muriel FAGNI, Lisa FRANCISCI-PAOLI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Xavier LACOMBE, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Anne-Laure SANTUCCI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI

ARTICLE PREMIER :

DÉSIGNE ainsi qu'il suit les 14 conseillers à l'Assemblée de Corse composant le jury chargé de sélectionner les candidatures individuelles à l'Assemblea di a Giuventù di a Corsica pour la mandature 2024/2026, en respectant la répartition suivante :

- 7 conseillers pour le groupe « Fà Populu Inseme » :
 - . Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS
 - . Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS
 - . Danielle ANTONINI
 - . Paula MOSCA
 - . Don Joseph LUCCIONI
 - . Petru Antone FILIPPI
 - . Anna Maria COLOMBANI

- 4 conseillers pour le groupe « Un Soffiu Novu / Un Nouveau Souffle pour la Corse » :
 - . Christelle COMBETTE
 - . Jean-Michel SAVELLI
 - . Angèle CHIAPPINI
 - . Georges MELA

- 2 conseillers pour le groupe « Avanzemu » :
 - . Julia TIBERI
 - . Josepha GIACOMETTI-PIREDDA

- 1 conseiller pour le groupe « Core in Fronte » :

. Marie-Claude BRANCA

ARTICLE 2 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de la Collectivité de Corse.

Aiacciu, le 28 mars 2024

La Présidente de l'Assemblée de Corse,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. Maupertuis', with a horizontal line underneath.

Marie-Antoinette MAUPERTUIS

ASSEMBLEE DE CORSE

1 ERE SESSION ORDINAIRE DE 2024

REUNION DES 27 ET 28 MARS 2024

RAPPORT DE MADAME
LA PRESIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE

**DISIGNAZIONI DI I MEMBRI DI L'ASSEMBLEA DI
CORSICA DI MODU A CUSTITUISCIA A GHJURIA IN
CARICA DI SCEDDA I CANDIDATI À L'ASSEMBLEA DI A
GIUVENTÙ PÀ A MANDATURA 2024/2026**

**DÉSIGNATION DES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE DE
CORSE AFIN DE CONSTITUER LE JURY EN CHARGE DE
SÉLECTIONNER LES CANDIDATS À L'ASSEMBLEA DI A
GHJUVENTÙ POUR LA MANDATURE 2024/2026**

**RAPPORT DE MADAME LA PRESIDENTE DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
RAPORTU DI A SIGNORA PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA**

Après bientôt deux ans et demi d'exercice, la troisième mandature de l'Assemblea di a Giuventù arrivera à son terme le 3 juin 2024.

Aussi, convient-il de mettre en œuvre dès à présent les dispositions relatives à son renouvellement.

Concernant la désignation des membres du collège des « candidatures individuelles », je vous rappelle que la délibération n° 16/158 AC de l'Assemblée de Corse du 28 juillet 2016 approuvant la création d'une Assemblée des jeunes de Corse / Assemblea di a Giuventù di a Corsica, prévoyait :

« Un jury composé de 11 conseillers à l'Assemblée de Corse (désignés selon la proportionnelle au plus fort reste de façon à associer l'ensemble des groupes), du Président du Conseil exécutif de Corse (ou de son représentant) établira un classement qualitatif des dossiers reçus et sélectionnera les 23 premiers d'entre eux. Ce choix devra respecter la parité. Le jury, outre la parité nécessairement assurée, sélectionnera les candidatures à partir des critères suivants (par ordre d'importance) : tendre vers l'équilibre sociologique de la Corse ; apprécier le degré de motivation et les compétences personnelles de l'intéressé ; tendre vers l'équilibre géographique de la Corse. Dans cet esprit, il évitera les candidatures émanant d'étudiants ou de lycéens relevant des deux premiers collèges ». Le jury établira une liste complémentaire de 10 dossiers pouvant éventuellement être retenus par la suite en cas de vacance d'un poste ».

La composition initiale du jury a été cependant modifiée par la délibération n° 16/200 AC de l'Assemblée de Corse du 6 septembre 2016 portant à 14 l'effectif du jury. Par ailleurs, il convient de souligner que l'Assemblée de Corse, par sa délibération n° 18/525 AC du 21 décembre 2018, avait décidé l'élargissement de la tranche d'âge des candidats en la portant à 16/29 ans, comme elle a augmenté le collège des candidatures individuelles, passant de 23 à 31 membres ainsi que la liste complémentaire, passant de 10 à 15 candidats. De même, par délibération adoptée ce jour, la procédure de sélection des candidats a-t-elle été modifiée, prévoyant deux tours visant à la constitution préalable d'un « noyau dur » composé de conseillers sortants.

Dans ce cadre, le présent rapport a pour objet la désignation par notre Assemblée des 14 représentants des groupes qui seront appelés à siéger en sein du jury chargé de sélectionner les candidatures individuelles à l'Assemblea di a Giuventù pour la mandature 2024/2026.

Je vous serai obligée de bien vouloir en délibérer.